

Article 33 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment et les travaux publics

Date de mise à jour : 5 Juillet 2024

Notre analyse

Lors du déploiement d'une volée de tirs, l'ensemble des détonateurs utilisés doivent provenir du même fabricant et avoir les mêmes têtes d'allumage (MI, HI ou THI).

Il est interdit de procéder à des tirs avec des détonateurs à retard sur les terrains comportant des fissures très ouvertes apparentes.

Lors de leur livraison sur le chantier, les détonateurs doivent avoir les extrémités des tiges (fils électriques) accolés et protégées par un isolant.

Cette protection doit être maintenue jusqu'au raccordement au circuit de tir et après que la charge soit définitivement mise en place dans le trou de mine.

Article 33 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment et les travaux publics

Les détonateurs électriques utilisés dans une même volée doivent provenir du même fabricant et avoir des têtes d'allumage identiques.

Le tir avec des détonateurs à retard est interdit dans les terrains présentant des fissures très ouvertes et apparentes.

Les détonateurs doivent être livrés sur le chantier avec les extrémités des tiges accolées et protégées par un isolant. Cette protection doit être maintenue jusqu'au raccordement au circuit de tir et après que la charge a été définitivement mise en place dans le trou de mine.

Toute épissure de fils de détonateur est interdite dans un trou de mine.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Généralités

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Option 1 Travaux
souterrains

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Emploi des explosifs:
conditions de délivrance du
permis de tir

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Un certificat de préposé au tir délivré en Espagne est-il valable en France ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Bien choisir l'explosif adapté aux travaux du BTP

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux de démolition à l'aide d'explosifs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)